



- Décisions du 22 avril 2016 portant délégation de signature :	
*ordre général	P 2
*digues et chemin de halage	P 6
*ressources humaines	P 10
*représentation pouvoir adjudicateur	P 23
*ordonnateur secondaire	P 36
*convention d'occupation temporaire	P 50
Direction territoriale Bassin de la Seine	
- Décision du 4 avril 2016 portant composition du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail central de Voies navigables de France	P 54
- Décision du 2 mai 2016 portant délégation de signature au directeur de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement	P 56
- Décisions du 2 mai 2016 portant délégation de signature :	
*hygiène et sécurité personnels	P 60
*hygiène et sécurité chantiers	P 63
*chômages	P 66
*mesures temporaires	P 68
Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex



**DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Ordre général)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine) ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

– M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint

– M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint

à l'effet de signer tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

a) toute convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France,

b) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public,

c) action en justice, en cas d'urgence

d) dépôt de plainte sans constitution de partie civile

e) tout mandat de représentation au personnel de Voies navigables de France, devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État,

f) toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial.

g) Tout acte, notification, décision ou mémoire de première instance relatif à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établi dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et représenter l'établissement en première instance.

Article 2 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celle de M. Patrice CHAMAILLARD et de M. Daniel BASCOUL, délégation est donnée à M. Thierry DURIEUX, secrétaire général, à l'effet de signer les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.a) à 1.f) de la présente décision.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DURIEUX, délégation est donnée à Mme Florence DERUMIGNY, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.a) à 1.f) de la présente décision.

Article 3 :

Délégation est donnée à M. Thierry LEBRETON, chef du bureau des moyens généraux, ainsi qu'aux chefs d'unité mentionnés en annexe à l'effet de signer les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.d) de la présente décision.

Article 4 :

Cette délégation abroge la décision de délégation de signature en matière d'ordre général en date du 24 septembre 2015.

Fait à Paris, le 22 avril 2016

Signé

Alain MONTEIL



**DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports notamment ses articles R.4241-68 à R.4241-70 et R.4312-17 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 23 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1er janvier 2015,

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée :

- à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint ;
- à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- aux chefs d'unités mentionnés en annexe.

à l'effet de signer les autorisations de circulation sur les digues et les chemins de halage dans la limite de leur ressort territorial.

Article 2 :

La décision du 24 septembre 2015 portant délégation de signature (autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage) est abrogée.

Fait à Paris, le 22 avril 2016

Signé

Alain MONTEIL

ANNEXE

UTI SEINE-AMONT

M. Ghislain FRAMBOURT	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
M. Mathias RACHET Mme Sandrine MICHOT	Chef subdivision exploitation et entretien Chef du pôle gestion du domaine public

UTI YONNE

M. Jean PLATEAU M. Jean SERRIER	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne
M. Christophe LEGRAIN	Chef du bureau des affaires générales

UTI MARNE

M. Johan CATOILLARD Mme Virginie HONNONS	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne Ajointe au chef de l'Unité Territoriale Marne
Mme Laurence TUAL M. Thierry GIVRY	Chef du bureau des affaires générales et domaniales Adjoint à la chef du bureau des affaires générales et domaniales

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

M. Marc CROUZEL	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Olivier CROS	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Robert OTTO-LOYAS Mme Marie-Thérèse VERON	Chef du bureau domanial et immobilier Adjointe au chef du bureau domanial et immobilier

UTI SEINE-NORD

M. Éric VACHET	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
M. Julien LEROY	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales
Mme Carine POLY	Chef du Pôle Domaine et Immobilier

UTI LOIRE

M. Nicolas PICHON
M. Antoine VALLEE

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Loire

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Jérôme MEYER

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la
Seine

M. Rémy CORGET

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Boucles de la Seine et chef de la subdivision action
territoriale

M. Bertrand BILLET

Adjoint au chef de la subdivision action
territoriale

Mme Angéla ESON

Responsable de la mission relations
contractuelles de la subdivision action
territoriale

M. Olivier CROISIC

Responsable de la brigade territoriale de la
subdivision action territoriale



**DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES
(actes de gestion courante)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment ses articles L.4312-3 et R4312-17 ;

Vu le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928, modifié notamment par le décret n°2013-122 du 6 février 2013 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service de l'équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine) ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 23 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1er janvier 2015,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, à l'effet d'exercer toute autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale et de signer, en mon nom, tous actes et décisions en matière de ressources humaines visés au point V de l'article 1er de la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux.

Article 2 :

Délégation est donnée :

- à M. Thierry DURIEUX, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général
- à Mme Florence DERUMIGNY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale adjointe
- à M. Ronan BOULESTEIX, contractuel de droit public A, responsable du département gestion des ressources humaines

à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de leur responsabilité et de signer tous les actes suivants concernant l'ensemble du personnel relevant de la direction territoriale :

- les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en métropole et en dehors du territoire national, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, notamment :
 - * congés annuels et administratifs,
 - * congés bonifiés,
 - * congés de maternité et de paternité,
 - * congés d'adoption,
 - * congés de solidarité familiale,
 - * congés de présence parentale,
 - * congés de formation professionnelle,
 - * congés de validation des acquis de l'expérience et de bilan de compétences,
 - * congés de formation syndicale
 - * congés pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale,
 - * congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs,
 - * congés de maladie, de longue maladie, de longue durée, pour accident de service

ou maladie professionnelle, la reprise de fonctions à l'issue d'une congé de longue maladie ou de longue durée, la reprise à temps partiel thérapeutique.

Article 3 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer, pour les agents placés sous leur autorité, les actes suivants :

– les ordres de mission en direction territoriale Bassin de la Seine (DTBS) dans le cadre de déplacement professionnel du personnel,

– les décisions relatives :

- * aux congés annuels et administratifs,
- * aux congés de formation professionnelle,
- * aux congés de formation syndicale,
- * aux congés de maladie, pour accident de service ou maladie professionnelle,
- * aux autorisations spéciales d'absence, hors celles pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et celles en vue de la préparation des examens et concours administratifs

– les décisions relatives :

- * à l'organisation du travail, dans le respect des garanties minimales et des dérogations autorisées,
- * aux astreintes,
- * à la fixation des jours de repos et des jours de réduction du temps de travail, selon la modalité fixée par le règlement intérieur de la direction territoriale bassin de la Seine.

Article 4 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe II, à l'effet de signer, pour les agents placés sous leur autorité, les décisions relatives aux congés annuels et les décisions relatives :

- * à l'organisation du travail, dans le respect des garanties minimales et des dérogations autorisées,
- * aux astreintes,
- * à la fixation des jours de repos et des jours de réduction du temps de travail, selon la modalité fixée par le règlement intérieur de la direction territoriale bassin de la Seine.

Article 5 :

Cette décision abroge la décision de délégation en matière de ressources humaines en date du 24 septembre 2015.

Fait à Paris, le 22 avril 2016

Signé

Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE	Chef de la mission « Qualité Sécurité Management »
Mme Hélène VILLEMANT	Adjointe au chef de la mission « Qualité Sécurité Management » et conseillère de gestion management
Mme Corinne SPINER	Chef du bureau communication
M. Guy MALICIEUX	Chef du service comptabilité
Mme Laurence LABOUTE	Chef pôle comptabilité centrale

SECRETARIAT GENERAL

M. Ronan BOULESTEIX	Chef du département gestion des ressources humaines
Mme Nathalie DOYELLE	Chef du bureau du personnel et des Actions Transversales
Mme Laurence MURZEAU	Chef du bureau de la formation et des concours
M. Thierry LEBRETON Mme Jouhar TOUATI	Chef du bureau des moyens généraux Adjointe au chef de bureau des moyens généraux
M. Frédéric LE PENNUISIC M. Christophe VOISIN	Chef du bureau de l'Informatique et de l'Énergie Adjoint au chef du bureau de l'informatique et de l'énergie
Mme Émilie GILLARD	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
Mme Virginie SAIDANI	Chef du bureau commande publique
M. Mathieu GATEL M. Mikael CITA	Chef du bureau de la gestion immobilière Adjoint au chef de bureau de la gestion immobilière

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Fabrice DALY M. Hervé BILOT	Chef du service gestion de la voie d'eau Adjoint au chef du service gestion de la voie d'eau et chef d'unité exploitation et police
Pierre-Jakez LE DIRACH	Chef d'unité eau et environnement

M. Pierre DELCOUR	Chef d'unité dragages et bathymétrie
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef d'unité en charge de la bathymétrie
M. Thierry BIAIS	Chargé de mission gestion du trafic

SERVICE ÉTUDES ET GRANDS TRAVAUX

Mme Nathalie MACE	Chef du service études et grands travaux
Mme Caroline SIMON-PAWLUK	Adjointe au chef du service études et grands travaux
Mme Cécile RAOUX	Chef unité programmation investissement études et méthodes
Mme Christine RIVOAL	Chef unité étude et grands travaux 1
M. Nicolas DAVID	Chef unité études et grands travaux 2
M. Mathieu BARBOT	Chef unité études et grands travaux 3
Mme Morgane WERNERT	Chef unité études et grands travaux 4
M. Claude DRONNIER	Chef unité études et grands travaux 5
Mme Mathilde LERMINIAUX	Chef mission Bray-Nogent

SERVICE DOMAINE

M. Claude DENET	Chef du service domaine
Mme Guillaumette ABADIE	Adjointe au chef du service domaine
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau gestion domaniale
Mme Cyrielle RAUSCH	Chef du bureau des bateaux stationnaires

SERVICE PROMOTION DU TRANSPORT FLUVIAL

M. François HOUIX	Chef du service promotion du transport fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du bureau promotion du réseau
Mme Marie-Noëlle RIFFAUT	Chef du bureau relations et services aux navigants
M. Sylvain DUQUENNE	Chef du centre de gestion du transport fluvial
Mme Béatrice BLEUET	Chef du bureau des aides financières

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Jérôme MEYER	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Rémi CORGET	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine et Chef de la subdivision action territoriale
M. Bertrand BILLET	Adjoint au chef de la subdivision action territoriale et chargé de missions affaires domaniales
Mme Nadia LAKIC	Chef du bureau des affaires générales
M. Olivier SIGAULT Mme Isabelle KERSON	Chef du bureau études et travaux Adjointe au chef du bureau études et travaux
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL Mme Raphaëla RODRIGUES	Chef de la subdivision maintenance Adjointe au chef de la subdivision maintenance
M. Jonathan MEOT M. Laurent NIQUET	Chef de la subdivision exploitation Adjoint au chef de la subdivision exploitation

UTI SEINE AMONT

M. Ghislain FRAMBOURT	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Soraya OQUAB	Chef du bureau études techniques par intérim
M. Johan JUGUET	Adjoint au chef du bureau études techniques
M. Mathias RACHET M. Olivier MONFORT	Chef de la subdivision exploitation et entretien Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien et chargé de la gestion hydraulique de la haute Seine
Mme Malvina SIMON	Chef de la subdivision maintenance
M. Romain GAGGINI	Chef du pôle programmation budgétaire et comptabilité
M. Benoît BOURSE	Chef centre de maintenance aval
M. Thierry PICOT	Adjoint chef maintenance amont

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

M. Marc CROUZEL	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Olivier CROS	Adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
Mme Corinne BIETH M. Michel CARDOT	Chef de la subdivision exploitation Adjoint au chef de la subdivision exploitation

M. Vincent TRITON
Mme Micheline THURNES

Chef du bureau des affaires générales
Adjointe au chef du bureau des affaires générales,
chef du pôle ressources humaines

M. Robert OTTO-LOYAS
Mme Marie-Thérèse VERON

Chef du bureau domanial et immobilier
Adjointe au chef du bureau domanial et
immobilier

M. François-Xavier PAYER
M. Guy-Noël POURTAULT

Chef du bureau études et travaux
Adjoint au chef du bureau études et travaux et chef
du pôle stratégie et prospective

Mme Mélanie HOUDELETTE

Chef du pôle étude

M. Didier DEBRABANT
M. Arnaud VOIRET

Chef de la subdivision maintenance
Adjoint au chef de la subdivision maintenance

UTI SEINE-NORD

M. Éric VACHET
M. Julien LEROY

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Chef subdivision exploitation et adjoint
au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Adjoint au chef de subdivision exploitation

M. Arnaud DEVEYER

M. Alain POREE DE BREIL
Mme Geneviève HIMMER

Chef du bureau des affaires générales
Adjointe chef de bureau des affaires générales et
chef du pôle ressources humaines

Mme Sylvie DELBASSE

Chef du bureau programmation prévention et
patrimoine

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX

Chef subdivision maintenance

Mme Brigitte BOYER
M. Yannick LAISIS

Chef bureau études et travaux
Adjoint au chef de bureau

UTI LOIRE

M. Nicolas PICHON
M. Antoine VALLEE

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Loire

Johnny GONCALVES

Chef du pôle exploitation en charge de la
sécurité et de la prévention

UTI YONNE

M. Jean PLATEAU
M. Jean SERRIER

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne
Adjoint au chef d'unité territorial d'itinéraire et chef
de la subdivision exploitation

M. Christophe LEGRAIN

Chef du bureau des affaires générales

M. Julien ARCHAMBAULT

Chef de la subdivision maintenance

M. Marc DUPLANT

Chef de la circonscription Yonne-Aval

M. Franck DELABARRE

Chef de la circonscription Yonne-Amont

UTI MARNE

M. Johan CATOILLARD
Mme Virginie HONNONS

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Adjointe au chef de l'unité territoriale et chef de
la subdivision exploitation
Adjoint au chef de la subdivision
exploitation

M. Frédéric SANNIE

Mme Laurence TUAL
M. Thierry GIVRY

Chef du bureau des affaires générales et domaniales
Adjoint au chef du bureau des affaires générales et
domaniales

M. Alain BERLIERE

Chef de la subdivision maintenance

ANNEXE II

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Bureau des affaires générales :

M. Robert MICHEL Chef du pôle logistique et immobilier

M. Dominique DRON Chef du pôle budget, comptabilité et commande publique

Subdivision maintenance :

M. Laurent PRIGENT Chef du pôle ingénierie méthode
M. Mickaël PERRUT Chef d'équipe de la maintenance spécialisée secteur ouest

M. Philippe GRU Chef maintenance secteur centre et Oise
M. Patrick SAVARD Adjoint au responsable maintenance secteur centre et Oise

M. François DROIN Chef de la maintenance secteur est

M. Philippe ROUSSELET Chef d'équipe de la maintenance générale secteur Ouest

M. Lionel LEMOINE Chef d'équipe de la maintenance générale centre et Oise

M. Laurent BERTHIOT Chef d'équipe de la maintenance spécialisée centre et Oise

Subdivision exploitation :

Mme Joelle LEGENDRE Chef d'équipe secteur Amfreville

M. Joel LAOT Chef d'équipe secteur Méricourt

M. Pascal CAUET Chef d'équipe secteur Notre Dame de la Garenne

M. Laurent JEUNON Chef d'équipe secteur Suresnes

M. Guy MARTINEZ Chef d'équipe secteur Andresy
M. Berty COPEZ Chef d'équipe secteur Andresy

M. Patrick HUYGHE Chef d'équipe secteur Chatou

M. Hubert GELLE Chef d'équipe secteur Bougival

Subdivision action territoriale :

M. Stéphane DUREL

Chef de la mission exploitation de la voie
d'eau et chargé des services et relations usagers

M. Pascal TREHOUT
Mme Angéla ESON
M. Olivier CROISIC

Chef d'équipe coordonnateur pontons
Responsable de la mission relations contractuelles
Responsable de la brigade territoriale

UTI SEINE AMONT

Bureau des affaires générales et domaniales :

M. Denis SIBÉRIL

Chef du pôle ressources humaines et
moyens généraux

M. Wilfried REMUS

Chef du pôle gestion du
patrimoine immobilier bâti

Mme Sandrine MICHOT

Chef du pôle gestion du domaine
public

M. Pascal GRÉGOIRE

Chargé de mission Sécurité Prévention

Subdivision exploitation et entretien :

Mme Rachel BAUMGARTNER
M. Steve PONTIEUX

Chef secteur haute Seine aval
Adjoint chef secteur haute
Seine aval

M. Denis ANE

Chef de la GTC

M. Jean-Louis GUILHAS
M. Reynoird LORDELOT

Chef secteur haute Seine amont
Adjoint chef secteur haute
Seine amont

M. Romain GAGGINI

Chef du pôle programmation budgétaire et
comptabilité

M. Dominique NOLIN
M. Dominique PIESSE
Mme Christine JAMOT

Chef secteur petite Seine
Adjoint entretien chef secteur
Adjointe exploitation Secteur petite Seine

Subdivision Maintenance

M. Oswald DECLOMESNIL
M. Hervé DESHOULLIERE

Chef centre de maintenance amont
Chef P3M

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Subdivision maintenance :

M. Philippe FOLDHAZY	Chef du pôle automatisme
M. Jean Marc BELLONE	Chef du pôle Hydraulique industrielle
M. Francis LEAUTE	Chef des ateliers et moyens sud
M. Jean-Luc TELLIEZ	Adjoint au chef des ateliers nord

Subdivision exploitation :

M. Jean-Pierre DENARDO	Secteur COA chef entretien et exploitation
M. Bruno LEFRANC	Adjoint et chef de l'équipe d'exploitation et d'entretien
Xavier FRANÇOIS	Adjoint et chef de l'équipe d'exploitation et d'entretien
M. Philippe DEWULF	Secteur Saint-Quentin et passage spécial Riqueval chef entretien et exploitation
M. Pascal DEGRANDE	Adjoint au chef de secteur
M. Jean-Marc LAVALLARD	Secteur Fargniers chef entretien et exploitation
M. André DA FONSÉCA	Adjoint au chef de secteur et chef équipe entretien
M. Joao JOSE	Chef de l'équipe d'exploitation
M. Franck PARIZE	Chef de l'équipe d'exploitation et entretien
Mme Jezabel RIFAUT	Chef circonscription Hannapes
M. Laurent DAMPEYROU	Secteur Reims chef entretien et exploitation
M. Didier ELOY	Chef de la circonscription de Reims Loivre
M. Stéphane SAVOIE	Chef du PCC de Mont de Billy
M. Patrice HANNEQUIN	Chef de la circonscription de Beaumont/Vesle
M. Mickaël DANA	Chef de la circonscription de Condé
M. Thierry RIVIER	Secteur chalons chef entretien et exploitation
M. Pascal DEBOSSU	Chef de la circonscription de Vitry-le-François
M. Pascal LOLL	Chef de la circonscription de Chalons
M. Christophe TRUCHON	Chef du PC de Chalons
Mme Angélique GADOUIN	Secteur rethel chef entretien et maintenance
M. Denis NOEL	Chef d'équipe
M. Eric TROCHAIN	Chef d'équipe

M. Jean-Marie GOBERT
M. Etienne MARTINET

Chef d'équipe
Secteur bourg et comin chef entretien et
maintenance
Chef d'équipe
Chef d'équipe

Mme Christelle VIGNERON
M. Michel MARTEAU

UTI SEINE-NORD

Bureau des affaires générales :

Mme Carine POLY

Chef du pôle domaine et
immobilier

Subdivision exploitation :

M. Christophe TREBOIT
M. Pascal D'ALISE

Chef circonscription ROC Pontoise- Isle Adam
Adjoint circonscription ROC – Pontoise – Isle
d'Adam

M. Philippe LEFEVRE

Chef circonscription ROC
Venette-Boran

M. Étienne CLERE
M. Pascal BONUS

Adjoint Secteur ROC Creil-Boran
Adjoint Secteur ROC Venette-Sarron

M. Philippe PILLOT

Chef circonscription CLO 1
Sempigny

M. Sylvain GODDERIDGE

Adjoint Secteur

M. Bernard LEBRETON
M. Ludovic DEVILLERS

Chef circonscription RAC
Adjoint Secteur

M. Florian MOUCHART

Chef circonscription
Moislains/Péronne

M. Philippe CONGE
M. Laurent MISZCZAK

Adjoint secteur
Adjoint secteur

M. Philippe KUC

Chef circonscription
Ham/Noyon

M. Jean-Pierre MERCIER

Adjoint secteur

M. Laurent DUFOSSE
M. Ludovic DUBUQUOY
M. Mario ZERLOTTINI

Chef d'Atelier (Péronne)
Adjoint chef d'ateliers
Adjoint chef d'ateliers

Subdivision maintenance :

Monsieur Samuel KSIGZKIEWICZ

Adjoint au chef de la subdivision maintenance

UTI LOIRE

M. Stéphane COUILLEAULT
M. Pascal GRIMAUULT

Secteur aval chef du centre
Secteur amont chef du centre

UTI YONNE

Subdivision exploitation

M. Clarence CHAMBAZ
M. Michel BOUNON
M. Didier HARMANGE
M. Bernard ROUARD
M. Daniel DESPONS
M. Claude CONFURON

Chef d'équipe Yonne-Amont
Chef d'équipe Yonne-Amont
Chef d'équipe Yonne-amont
Chef d'équipe Yonne-Aval
Chef d'équipe Yonne-Aval
Chef d'équipe secteur aval Courlon

Subdivision maintenance

M. Mickaël DA SILVA SANTOS
M. Benoît AUBLET

Responsable de l'atelier de Saint-
Martin
Responsable de l'atelier Joigny

UTI MARNE

Subdivision exploitation :

M. Eric LE GUENNEC
M. Jean-Claude POULET
M. Emmanuel CHOISY
M. Stéphane SARRAZIN

Chef secteur Amont
Adjoint chef centre Mareuil sur Ay
Adjoint chef centre Damery
Adjoint chef centre de Mont-
Saint-Père

M. Franck CHARTIER

Chef secteur Aval

M. Marc BEURAIN
M. Maxime TERRINE

Adjoint chef centre Vaires
Adjoint chef centre Méry (p.i.)

Subdivision maintenance :

M. André COTTE

Adjoint au chef de la subdivision
maintenance pour le secteur aval



DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R.4312-17 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 15 avril 2013 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 23 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1er janvier 2015,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint,
- M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quel qu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quel qu'en soit le montant ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 2 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe II, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;

- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 20 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe III, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 4 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 5 :

La présente délégation abroge la délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur en date du 24 septembre 2015.

Fait à Paris, le 22 avril 2016

Signé

Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE

Chef de la mission « Qualité Sécurité
Management »

Mme Hélène VILLEMANT

Adjointe au chef de la mission « Qualité Sécurité
Management » et conseillère de Gestion
Management

SECRETARIAT GENERAL

M. Thierry DURIEUX

Secrétaire général

Mme Florence DERUMIGNY

Secrétaire générale adjointe

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Fabrice DALY

Chef du service gestion de la voie d'eau

M. Hervé BILOT

Adjoint au chef du service gestion de la voie d'eau

SERVICE ÉTUDES ET GRANDS TRAVAUX

Mme Nathalie MACE

Chef du service études et grands travaux

Mme Caroline SIMON-PAWLUK

Adjointe au chef de service études et grands travaux

SERVICE DOMAINE

M. Claude DENET

Chef du service domaine

Mme Guillaumette ABADIE

Adjointe au chef du service domaine

SERVICE PROMOTION DU TRANSPORT FLUVIAL

M. François HOUIX

Chef du service promotion du transport fluvial

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Jérôme MEYER

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la
Seine

M. Rémi CORGET

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Boucles de la Seine

UTI SEINE AMONT

M. Ghislain FRAMBOURT

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

Mme Soraya OQUAB

Chef du bureau études techniques

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

M. Marc CROUZEL

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes

M. Olivier CROS

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes

UTI SEINE-NORD

M. Éric VACHET

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

M. Julien LEROY

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

UTI LOIRE

M. Nicolas PICHON

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

M. Antoine VALLEE

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

UTI YONNE

M. Jean PLATEAU

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne

M. Jean SERRIER

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne

UTI MARNE

M. Johan CATOULLARD

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne

Mme Virginie HONNONS

Chef de la subdivision exploitation et adjointe au chef de l'unité territoriale Marne

ANNEXE II

DIRECTION

Mme Corinne SPINER

Chef du bureau communication

SECRETARIAT GENERAL

M. Ronan BOULESTEIX

Chef du département gestion des ressources humaines

Mme Nathalie DOYELLE

Chef du bureau du personnel et des Actions Transversales

Mme Laurence MURZEAU

Chef du bureau de la formation et des concours

M. Thierry LEBRETON

Chef du bureau des moyens généraux

Mme Jouhar TOUATI

Adjointe au chef du bureau des moyens généraux

M. Frédéric LE PENNUISIC

Chef du bureau de l'informatique et de l'énergie

M. Christophe VOISIN

Adjoint au chef du bureau de l'informatique et de l'énergie

Mme Émilie GILLARD

Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

Mme Virginie SAIDANI

Chef du bureau de la commande publique

M. Mathieu GATEL

Chef du bureau de la gestion immobilière

M. Mikael CITA

Adjoint au chef de bureau de la gestion immobilière

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Pierre-Jakez Le DIRACH

Chef d'unité eau et environnement

M. Pierre DELCOUR

Chef d'unité dragages et bathymétrie

M. Thierry VERDIER

Adjoint au chef d'unité en charge de la bathymétrie

M. Thierry BIAIS

Chargé de mission gestion du trafic

SERVICE ÉTUDES ET GRANDS TRAVAUX

Mme Cécile RAOUX	Chef unité programmation investissement études et méthodes
Mme Christine RIVOAL	Chef unité étude et grands travaux 1
M. Nicolas DAVID	Chef unité études et grands travaux 2
M. Mathieu BARBOT	Chef unité études et grands travaux 3
Mme Morgane WERNERT	Chef unité études et grands travaux 4
Mme Claude DRONNIER	Chef unité études et grands travaux 5
Mme Mathilde LERMINIAUX	Chef mission Bray-Nogent

SERVICE DOMAINE

Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau gestion domaniale
Mme Cyrielle RAUSCH	Chef du bureau des bateaux stationnaires

SERVICE PROMOTION DU TRANSPORT FLUVIAL

M. Bertrand NEVEUX	Chef du bureau promotion du réseau
Mme Marie-Noëlle RIFFAUT	Chef du bureau relations et services aux navigants
M. Sylvain DUQUENNE	Chef du centre de gestion du transport fluvial
Mme Béatrice BLEUET	Chef du bureau des aides financières

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Nadia LAKIC	Chef du bureau des affaires générales
M. Bertrand BILLET	Adjoint au chef de la subdivision action territoriale
M. Olivier SIGAULT	Chef du bureau études et travaux
Mme Isabelle KERSON	Adjointe au chef du bureau études et travaux
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL	Chef de la subdivision maintenance
Mme Raphaëla RODRIGUES	Adjointe au chef de la subdivision maintenance
M. Jonathan MEOT	Chef de la subdivision exploitation
M. Laurent NIQUET	Adjoint au chef de la subdivision exploitation

UTI SEINE AMONT

M. Johan JUGUET	Adjoint au chef du bureau études techniques
M. Mathias RACHET M. Olivier MONFORT	Chef subdivision exploitation et entretien Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien
Mme Malvina SIMON	Chef de la subdivision maintenance
M. Benoît BOURSE M. Thierry PICOT	Chef du centre maintenance aval Adjoint au chef maintenance amont

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Corinne BIETH M. Michel CARDOT	Chef de la subdivision exploitation Adjoint au chef de la subdivision exploitation
M. Vincent TRITON Mme Micheline THURNES	Chef du bureau des affaires générales Adjointe au chef du bureau des affaires générales, chef du pôle ressources humaines
M. Robert OTTO-LOYAS Mme Marie-Thérèse VERON	Chef du bureau domanial et immobilier Adjointe au chef du bureau domanial et immobilier
M. François-Xavier PAYER M. Guy-Noël POURTAULT	Chef du bureau études et travaux Adjoint au chef du bureau des études et travaux et chef du pôle stratégie et prospective
Mme Mélanie HOUDELETTE	Chef du pôle études
M. Didier DEBRABANT M. Arnaud VOIRET	Chef de la subdivision maintenance Adjoint au chef de la subdivision maintenance

UTI SEINE-NORD

M. Alain POREE DE BREIL Mme Geneviève HIMMER	Chef du bureau des affaires générales Adjointe au chef de bureau chef du pôle ressources humaines
Mme Sylvie DELBASSE	Chef du bureau programmation prévention et patrimoine
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint au chef de subdivision exploitation
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef de la subdivision maintenance
Mme Brigitte BOYER	Chef du bureau études et travaux

M. Yannick LAISIS

Adjoint au chef de bureau

UTI LOIRE

Johnny GONCALVES

Chef du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention

UTI YONNE

M. Julien ARCHAMBAULT

Chef de la subdivision maintenance

M. Frédéric FAVEERS

Chargé de mission ingénierie

M. Mickaël DA SILVA SANTOS

Chef de l'atelier de Saint-Martin

M. Benoît AUBLET

Chef de l'atelier de Joigny

M. Marc DUPLANT

Chef de la circonscription Yonne Aval

M. Franck DELABARRE

Chef de la circonscription Yonne-Amont

M. Serge BAILLAT

Chargé de sécurité et de prévention

UTI MARNE

Mme Laurence TUAL

M. Thierry GIVRY

Chef du bureau des affaires générales et domaniales
Adjoint au chef du bureau des affaires générales et domaniales

M. Alain BERLIERE

Chef de la subdivision maintenance

M. Frédéric SANNIE

Adjoint au chef de la subdivision exploitation

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sonia DINH	Chef du bureau cartographique
M. Paul BEGIN	Chef de la vedette Belgrand
M. Pascal JEGOU	Chef de la vedette Ecoranda
M. Damien LOURTEL	Chef de la vedette Yvelin II
M. Didier SELLIER	Chef de la vedette Picardie

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Bureau des affaires générales :

M. Robert MICHEL	Chef du pôle logistique et immobilier
M. Dominique DRON	Chef du pôle budget, comptabilité et commande publique
M. Slimane TLEMSANI	Gestionnaire logistique et immobilier et responsable du magasin

Subdivision maintenance :

M. François DROIN	Chef maintenance secteur est
M. Philippe GRU	Chef maintenance secteur centre et Oise
M. Patrick SAVARD	Adjoint au chef maintenance secteur centre et Oise
M. Laurent PRIGENT	Chef du pôle ingénierie méthodes

Subdivision action territoriale :

M. Stéphane DUREL	Chef de la mission exploitation de la voie d'eau et chargé des services et relations usagers
Mme Angéla ESON	Chef de la mission relations contractuelles
M. Olivier CROISIC	Chef de la brigade territoriale

UTI SEINE AMONT

Bureau des affaires générales et domaniales :

M. Denis SIBÉRIL	Chef du pôle ressources humaines et moyens généraux
M. Wilfried REMUS	Chef du pôle gestion du patrimoine immobilier bâti
Mme Sandrine MICHOT	Chef du pôle gestion du domaine public
M. Pascal GRÉGOIRE	Chef du pôle prévention

Subdivision exploitation et entretien :

Mme Rachel BAUMGARTNER M. Steve PONTIEUX	Chef secteur haute Seine aval Adjoint au chef secteur haute Seine aval
M. Jean-Louis GUILHAS	Chef secteur haute Seine amont
M. Hervé WILMORT	Chargé des relations usagers et de la police de la navigation
M. Dominique NOLIN M. Dominique PIESSÉ Mme Christine JAMOT	Chef secteur petite Seine Adjoint entretien chef secteur Adjointe exploitation Secteur petite Seine

Subdivision Maintenance

M. Oswald DECLOMESNIL M. Hervé DESHOULLIERE	Chef centre de maintenance amont Chef pôle modernisation des méthodes de maintenance
--	---

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Bureau des affaires générales :

M. Didier NICOLAS M. Nourredine BOUABDALLAH	Chargé de mission hygiène et sécurité Chef du pôle logistique et moyens généraux
--	---

Subdivision maintenance :

M. Philippe FOLDHAZY M. Jean Marc BELLONE M. Francis LEAUTE M. Alain COINEAU M. Jean-Luc TELLIEZ	Chef du pôle automatisme Chef du pôle Hydraulique industrielle Chef du pôle Ateliers Sud Adjoint au chef du pôle Ateliers Sud Adjoint au chef du pôle Ateliers Nord
--	---

Subdivision exploitation :

M. Jean-Pierre DENARDO M. Bruno LEFRANC	Secteur COA chef entretien et exploitation Adjoint et chef de l'équipe d'exploitation et d'entretien
Xavier FRANÇOIS	Adjoint et chef de l'équipe d'exploitation et d'entretien
M. Philippe DEWULF	Secteur Saint-Quentin et passage spécial Riqueval chef entretien et exploitation
M. Pascal DEGRANDE	Adjoint au chef de secteur
M. Jean-Marc LAVALLARD M. André DA FONSÉCA	Secteur Fargniers chef entretien et exploitation Adjoint au chef de secteur chef équipe entretien
Mme Jezabel RIFAUT	Chef circonscription Hannapes
M. Laurent DAMPEYROU M. Didier ELOY M. Stéphane SAVOIE	Secteur Reims chef entretien et exploitation Chef de la circonscription de Reims Loire Chef du PCC de Mont de Billy

M. Patrice HANNEQUIN M. Mickaël DANA	Chef de la circonscription de Beaumont/Vesle Chef de la circonscription de Condé
M. Thierry RIVIER	Secteur chalons chef entretien et exploitation par intérim
M. Pascal DEBOSSU	Chef de la circonscription de Vitry-le-François
M. Pascal LOLL M. Christophe TRUCHON	Chef de la circonscription de Chalons Chef du PC de Chalons
Mme Angélique GADOUIN M. Eric TROCHAIN M. Jean-Marie GOBERT	Secteur rethel chef entretien et maintenance Chef d'équipe Chef d'équipe
M. Etienne MARTINET	Secteur bourg et comin chef entretien et maintenance

UTI SEINE-NORD

Bureau des affaires générales :

Mme Carine POLY	Chef du pôle domaine et immobilier
-----------------	------------------------------------

Subdivision maintenance

Monsieur Samuel KSIGZKIEWICZ	Chef des Ateliers de Sempigny et de Venette
------------------------------	---

Subdivision exploitation

M. Christophe TREBOIT M. Pascal D'ALISE	Chef circonscription ROC Pontoise-Isle Adam Adjoint au chef de circonscription ROC – Pontoise – Isle d'Adam
M. Philippe LEFEVRE M. Etienne CLERE M. Pascal BONUS	Chef circonscription ROC Venette-Boran Adjoint Secteur ROC Creil-Boran Adjoint Secteur ROC Venette-Sarron
M. Philippe PILLOT M. Sylvain GODDERIDGE	Chef circonscription CLO 1 Sempigny Adjoint Secteur
M. Bernard LEBRETON M. Ludovic DEVILLERS	Chef circonscription RAC Adjoint Secteur
M. Florian MOUCHART M. Philippe CONGE M. Laurent MISZCZAK	Chef circonscription Moislains/Péronne Adjoint secteur Adjoint secteur
M. Philippe KUC M. Jean-Pierre MERCIER	Chef circonscription Ham/Noyon Adjoint secteur
M. Laurent DUFOSSE M. Ludovic DUBUQUOY M. Mario ZERLOTTINI	Chef de l'atelier de Péronne Adjoint au chef de l'atelier de Venette Adjoint au chef de l'atelier de Péronne

UTI LOIRE

M. Stéphane COUILLEAULT
M. Pascal GRIMAUULT

Secteur aval chef du centre
Secteur amont chef du centre

UTI MARNE

Subdivision exploitation :

M. Eric LE GUENNEC
M. Jean-Claude POULET
M. Emmanuel CHOISY
M. Stéphane SARRAZIN

Chef secteur Amont
Adjoint au chef centre Mareuil sur Ay
Adjoint au chef centre Damery
Adjoint au chef centre de Mont-Saint-Père

M. Franck CHARTIER
M. Marc BEAURAIN
M. Maxime TERRINE

Chef secteur Aval
Chef d'équipe secteur de Vaires
Adjoint au chef centre de la Ferté/Méry par
intérim

Subdivision maintenance :

M. André COTTE

Adjoint au chef de la subdivision maintenance
pour le secteur aval

Bureau des affaires générales et domaniales :

M. Frédéric DIEU
M. Thierry BRUNIAUX

Chargé de domaine
Chargé de domaine

UTI YONNE

M. Christian TRIPE

Chargé du suivi du patrimoine immobilier, des
moyens terrestres et fluviaux



**DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DÉSIGNATION D'ORDONNATEURS SECONDAIRES DÉLÉGUÉS**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 15 avril 2013 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 23 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1er janvier 2015,

Article 10 :

Délégation est donnée à :

- Mme Laurence LABOUTE Chef du Pôle comptabilité centrale,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence LABOUTE, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :Mme Florence DERUMIGNY, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, Secrétaire générale adjointe.

Article 12 :

Cette délégation abroge la délégation de signature du 24 septembre 2015 relative aux ordonnateurs secondaires délégués.

Fait à Paris, le 22 avril 2016

Signé

Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE

Chef de la mission « Qualité Sécurité
Management »

Mme Hélène VILLEMANT

Adjointe au chef de la mission « Qualité Sécurité
Management » et conseillère de Gestion
Management

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Fabrice DALY

Chef du service gestion de la voie d'eau

M. Hervé BILOT

Adjoint au chef du service gestion de la voie d'eau

SERVICE ÉTUDES ET GRANDS TRAVAUX

Mme Nathalie MACE

Chef du service études et grands travaux

Mme Caroline SIMON-PAWLUK

Adjointe au chef de service études et grands travaux

SERVICE DOMAINE

M. Claude DENET

Chef du service domaine

Mme Guillaumette ABADIE

Adjointe au chef du service domaine

SERVICE PROMOTION DU TRANSPORT FLUVIAL

M. François HOUIX

Chef du service promotion du transport fluvial

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Jérôme MEYER

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la
Seine

M. Rémi CORGET

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Boucles de la Seine

UTI SEINE AMONT

M. Ghislain FRAMBOURT

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

Mme Soraya OQUAB

Chef du bureau études techniques

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

M. Marc CROUZEL

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux
de Picardie et de Champagne-Ardennes

M. Olivier CROS

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes

UTI SEINE-NORD

M. Éric VACHET

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

M. Julien LEROY

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Seine-Nord

UTI LOIRE

M. Nicolas PICHON

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

M. Antoine VALLEE

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

UTI YONNE

M. Jean PLATEAU

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne

M. Jean SERRIER

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Yonne

UTI MARNE

M. Johan CATOULLARD

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne

Mme Virginie HONNONS

Chef de la subdivision exploitation et adjointe au
chef de l'unité territoriale Marne

ANNEXE II

DIRECTION

Mme Corinne SPINER

Chef du bureau communication

SECRETARIAT GENERAL

M. Ronan BOULESTEIX

Chef du département gestion des ressources humaines

Mme Nathalie DOYELLE

Chef du bureau du personnel et des actions transversales

Mme Laurence MURZEAU

Chef du bureau de la formation et des concours

M. Thierry LEBRETON

Chef du bureau des moyens généraux

Mme Jouhar TOUATI

Adjointe au chef du bureau des moyens généraux

M. Frédéric LE PENNUISIC

Chef du bureau de l'informatique et de l'énergie

M. Christophe VOISIN

Adjoint au chef du bureau de l'informatique et de l'énergie

Mme Émilie GILLARD

Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

Mme Virginie SAIDANI

Chef du bureau de la commande publique

M. Mathieu GATEL

Chef du bureau de la gestion immobilière

M. Mikael CITA

Adjoint au chef du bureau de la gestion immobilière

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Pierre-Jakez Le DIRACH

Chef d'unité eau et environnement

M. Pierre DELCOUR

Chef d'unité dragages et bathymétrie

M. Thierry VERDIER

Adjoint au chef d'unité en charge de la bathymétrie

M. Thierry BIAIS

Chargé de mission gestion du trafic

SERVICE ÉTUDES ET GRANDS TRAVAUX

Mme Cécile RAOUX	Chef unité programmation investissement études et méthodes
Mme Christine RIVOAL	Chef unité études et grands travaux 1
M. Nicolas DAVID	Chef unité études et grands travaux 2
M. Mathieu BARBOT	Chef unité études et grands travaux 3
Mme Morgane WERNERT	Chef unité études et grands travaux 4
Mme Claude DRONNIER	Chef unité études et grands travaux 5
Mme Mathilde LERMINIAUX	Chef mission Bray-Nogent

SERVICE DOMAINE

Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau gestion domaniale
Mme Cyrielle RAUSCH	Chef du bureau des bateaux stationnaires

SERVICE PROMOTION DU TRANSPORT FLUVIAL

M. Bertrand NEVEUX	Chef du bureau promotion du réseau
Mme Marie-Noëlle RIFFAUT	Chef du bureau relations et services aux navigants
M. Sylvain DUQUENNE	Chef du centre de gestion du transport fluvial
Mme Béatrice BLEUET	Chef du bureau des aides financières

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Nadia LAKIC	Chef du bureau des affaires générales
M. Bertrand BILLET	Adjoint au chef de la subdivision action territoriale
M. Olivier SIGAULT	Chef du bureau études et travaux
Mme Isabelle KERSON	Adjointe au chef du bureau études et travaux
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL	Chef de la subdivision maintenance
Mme Raphaëla RODRIGUES	Adjointe au chef de la subdivision maintenance
M. Jonathan MEOT	Chef de la subdivision exploitation
M. Laurent NIQUET	Adjoint au chef de la subdivision exploitation

UTI SEINE AMONT

M. Johan JUGUET	Adjoint au chef du bureau études techniques
M. Mathias RACHET M. Olivier MONFORT	Chef subdivision exploitation et entretien Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien
Mme Malvina SIMON	Chef de la subdivision maintenance
M. Benoît BOURSE M. Thierry PICOT	Chef du centre maintenance aval Adjoint au chef maintenance amont

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Corinne BIETH M. Michel CARDOT	Chef de la subdivision exploitation Adjoint au chef de la subdivision exploitation
M. Vincent TRITON Mme Micheline THURNES	Chef du bureau des affaires générales Adjointe au chef du bureau des affaires générales, chef du pôle ressources humaines
M. Robert OTTO-LOYAS Mme Marie-Thérèse VERON	Chef du bureau domanial et immobilier Adjointe au chef du bureau domanial et immobilier
M. François-Xavier PAYER M. Guy-Noël POURTAULT	Chef du bureau études et travaux Adjoint au chef du bureau des études et travaux et chef du pôle stratégie et prospective
Mme Mélanie HOUDELETTE	Chef du pôle études
M. Didier DEBRABANT M. Arnaud VOIRET	Chef de la subdivision maintenance Adjoint au chef de la subdivision maintenance

UTI SEINE-NORD

M. Alain POREE DE BREIL Mme Geneviève HIMMER	Chef du bureau des affaires générales Adjointe au chef de bureau chef du pôle ressources humaines
Mme Sylvie DELBASSE	Chef du bureau programmation prévention et patrimoine
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint au chef de subdivision exploitation
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef de la subdivision maintenance
Mme Brigitte BOYER M. Yannick LAISIS	Chef du bureau études et travaux Adjoint au chef de bureau

UTI LOIRE

Johnny GONCALVES

Chef du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention

UTI YONNE

M. Julien ARCHAMBAULT

Chef de la subdivision maintenance

M. Frédéric FAVEERS

Chargé de mission ingénierie

M. Mickaël DA SILVA SANTOS

Chef de l'atelier de Saint-Martin

M. Benoît AUBLET

Chef de l'atelier de Joigny

M. Marc DUPLANT

Chef de la circonscription Yonne Aval

M. Franck DELABARRE

Chef de la circonscription Yonne-Amont

M. Serge BAILLAT

Chargé de sécurité et de prévention

UTI MARNE

Mme Laurence TUAL

M. Thierry GIVRY

Chef du bureau des affaires générales et domaniales
Adjoint au chef du bureau des affaires générales et domaniales

M. Alain BERLIERE

Chef de la subdivision maintenance

M. Frédéric SANNIE

Adjoint au chef de la subdivision exploitation

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sonia DINH	Chef du bureau cartographique
M. Paul BEGIN	Chef de la vedette Belgrand
M. Pascal JEGOU	Chef de la vedette Ecoranda
M. Damien LOURTEL	Chef de la vedette Yvelin II
M. Didier SELLIER	Chef de la vedette Picardie

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Bureau des affaires générales :

M. Robert MICHEL	Chef du pôle logistique et immobilier
M. Dominique DRON	Chef du pôle budget, comptabilité et commande publique
M. Slimane TLEMSANI	Gestionnaire logistique et immobilier et responsable du magasin

Subdivision maintenance :

M. François DROIN	Chef maintenance secteur est
M. Philippe GRU	Chef maintenance secteur centre et Oise
M. Patrick SAVARD	Adjoint au chef maintenance secteur centre et Oise
M. Laurent PRIGENT	Chef du pôle ingénierie méthode

Subdivision action territoriale :

M. Stéphane DUREL	Chef de la mission exploitation de la voie d'eau et chargé des services et relations usagers
Mme Angéla ESON	Chef de la mission relations contractuelles
M. Olivier CROISIC	Chef de la brigade territoriale

UTI SEINE AMONT

Bureau des affaires générales et domaniales :

M. Denis SIBÉRIL	Chef du pôle ressources humaines et moyens généraux
M. Wilfried REMUS	Chef du pôle gestion du patrimoine immobilier bâti
Mme Sandrine MICHOT	Chef du pôle gestion du domaine public
M. Pascal GRÉGOIRE	Chef du pôle prévention

Subdivision exploitation et entretien :

Mme Rachel BAUMGARTNER
M. Steve PONTIEUX

Chef secteur haute Seine aval
Adjoint au chef secteur haute Seine aval

M. Jean-Louis GUILHAS
M. Hervé WILMORT

Chef secteur haute Seine amont
Chargé des relations usagers et de la police de la navigation

M. Dominique NOLIN
M. Dominique PIESSE
Mme Christine JAMOT

Chef secteur petite Seine
Adjoint entretien chef secteur
Adjointe exploitation Secteur petite Seine

Subdivision Maintenance

M. Oswald DECLOMESNIL
M. Hervé DESHOULLIERE

Chef centre de maintenance amont
Chef pôle modernisation des méthodes de maintenance

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Bureau des affaires générales :

M. Didier NICOLAS
M. Nourredine BOUABDALLAH

Chargé de mission hygiène et sécurité
Chef du pôle logistique et moyens généraux

Subdivision maintenance :

M. Philippe FOLDHAZY
M. Jean Marc BELLONE
M. Francis LEAUTE
M. Alain COINEAU
M. Jean-Luc TELLIEZ

Chef du pôle automatisme
Chef du pôle Hydraulique industrielle
Chef du pôle Ateliers Sud
Adjoint au chef du pôle Ateliers Sud
Adjoint au chef du pôle Ateliers Nord

Subdivision exploitation :

M. Jean-Pierre DENARDO
M. Bruno LEFRANC

Secteur COA chef entretien et exploitation
Adjoint et chef de l'équipe d'exploitation et d'entretien

Xavier FRANÇOIS

Adjoint et chef de l'équipe d'exploitation et d'entretien

M. Philippe DEWULF

Secteur Saint-Quentin et passage spécial Riqueval
chef entretien et exploitation

M. Pascal DEGRANDE

Adjoint au chef de secteur

M. Jean-Marc LAVALLARD
M. André DA FONSECA

Secteur Fargniers chef entretien et exploitation
Adjoint au chef de secteur chef équipe entretien

Mme Jezabel RIFAUT
M. Laurent DAMPEYROU
M. Didier ELOY
M. Stéphane SAVOIE
M. Patrice HANNEQUIN
M. Mickaël DANA

Chef circonscription Hannapes
Secteur Reims chef entretien et exploitation
Chef de la circonscription de Reims Loivre
Chef du PCC de Mont de Billy
Chef de la circonscription de Beaumont/Vesle
Chef de la circonscription de Condé

M. Thierry RIVIER	Secteur chalons chef entretien et exploitation par intérim
M. Pascal DEBOSSU	Chef de la circonscription de Vitry-le-François
M. Pascal LOLL	Chef de la circonscription de Chalons
M. Christophe TRUCHON	Chef du PC de Chalons
Mme Angélique GADOUIN	Secteur rethel chef entretien et maintenance
M. Eric TROCHAIN	Chef d'équipe
M. Jean-Marie GOBERT	Chef d'équipe
M. Etienne MARTINET	Secteur bourg et comin chef entretien et maintenance

UTI SEINE-NORD

Bureau des affaires générales :

Mme Carine POLY	Chef du pôle domaine et immobilier
-----------------	------------------------------------

Subdivision maintenance

Monsieur Samuel KSIGZKIEWICZ	Chef des ateliers de Sempigny et de Venette
------------------------------	---

Subdivision exploitation

M. Christophe TREBOIT	Chef circonscription ROC Pontoise-Isle Adam
M. Pascal D'ALISE	Adjoint au chef de circonscription ROC – Pontoise – Isle d'Adam
M. Philippe LEFEVRE	Chef circonscription ROC Venette-Boran
M. Etienne CLERE	Adjoint Secteur ROC Creil-Boran
M. Pascal BONUS	Adjoint Secteur ROC Venette-Sarron
M. Philippe PILLOT	Chef circonscription CLO 1 Sempigny
M. Sylvain GODDERIDGE	Adjoint Secteur
M. Bernard LEBRETON	Chef circonscription RAC
M. Ludovic DEVILLERS	Adjoint Secteur
M. Florian MOUCHART	Chef circonscription Moislains/Péronne
M. Philippe CONGE	Adjoint secteur
M. Laurent MISZCZAK	Adjoint secteur
M. Philippe KUC	Chef circonscription Ham/Noyon
M. Jean-Pierre MERCIER	Adjoint secteur
M. Laurent DUFOSSE	Chef de l'atelier de Péronne
M. Ludovic DUBUQUOY	Adjoint au chef de l'atelier de Venette
M. Mario ZERLOTTINI	Adjoint au chef de l'atelier de Péronne

UTI LOIRE

M. Stéphane COUILLEAULT
M. Pascal GRIMAUULT

Secteur aval chef du centre
Secteur amont chef du centre

UTI MARNE

Subdivision exploitation :

M. Eric LE GUENNEC
M. Jean-Claude POULET
M. Emmanuel CHOISY
M. Stéphane SARRAZIN

Chef secteur Amont
Adjoint au chef centre Mareuil sur Ay
Adjoint au chef centre Damery
Adjoint au chef centre de Mont-Saint-Père

M. Franck CHARTIER
M. Marc BEAURAIN
M. Maxime TERRINE

Chef secteur Aval
Adjoint au chef centre Vaires
Adjoint au chef centre de la Ferté/Méry par
intérim

Subdivision maintenance :

M. André COTTE

Adjoint au chef de la subdivision maintenance pour
le secteur aval

Bureau des affaires générales et domaniales :

M. Frédéric DIEU
M. Thierry BRUNIAUX

Chargé de domaine
Chargé de domaine

UTI YONNE

M. Christian TRIPE

Chargé du suivi du patrimoine immobilier, des
moyens terrestres et fluviaux



**DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 4312-17 et R. 4313-14 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 15 avril 2013 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 23 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1er janvier 2015,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée, à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, à l'effet de signer, dans la limite de leur circonscription, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt-mille euros), et à l'exception des décisions d'usage ou d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis à usage d'habitation, à la taxe hydraulique dont le montant est supérieur à 5 000 €, aux bateaux stationnaires, aux bases fluviales, aux haltes nautiques, aux fibres optiques, aux escales, aux réseaux régis par un protocole national, aux quais de transbordement de marchandise ou d'équipement de plaisance,,

M. Ghislain FRAMBOURT	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
M. Mathias RACHET	Chef de subdivision exploitation et entretien de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
M. Jean PLATEAU M. Jean SERRIER	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne
M. Johan CATOUILLARD Mme Virginie HONNONS	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraires Marne
M. Marc CROUZEL M. Olivier CROS	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagnes-Ardennes Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes

M. Eric VACHET M. Julien LEROY	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
M. Nicolas PICHON M. Antoine VALLEE	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Loire Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Jérôme MEYER M. Rémi CORGET	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de Seine Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine et chef de la subdivision action territoriale

Article 3 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, à l'effet de signer, dans la limite de leur circonscription, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros), et à l'exception des décisions d'usage ou d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis à usage d'habitation, à la taxe hydraulique dont le montant est supérieur à 5 000 €, aux bateaux stationnaires, aux bases fluviales, aux haltes nautiques, aux fibres optiques, aux escales, aux réseaux régis par un protocole national, aux quais de transbordement de marchandise ou d'équipement de plaisance.

Mme. Sandrine MICHOT	Chef du pôle gestion du domaine public de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
M. Christophe LEGRAIN	Chef du bureau des affaires générales de l'unité territoriale d'itinéraire Yonne
Mme Laurence TUAL M. Thierry GIVRY	Chef du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Marne Adjoint au chef du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du bureau domanial et immobilier de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
Mme. Marie-Thérèse VERON	Adjointe au chef du bureau domaniale et immobilier de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
Mme Carine POLY	Chef du Pôle Domaine et Immobilier de l'Unité territoriale Seine-Nord
M. Alain POREE DE BREIL M. Bertrand BILLET	Chef du bureau des affaires générales de l'unité territoriale Seine-Nord Adjoint au chef de la subdivision action territoriale de l'Unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

Mme Angéla ESON

Responsable de la mission relations contractuelle
de la subdivision action territoriale de l'Unité
territoriale Boucles de la Seine

M. Olivier CROISIC

Responsable de la brigade territoriale de la
subdivision action territoriale de l'Unité territoriale
Boucles de la Seine

Article 4 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels portant sur une durée n'excédant pas 10 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et à l'exception des décisions d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis, à usage d'habitation.

M. Claude DENET

Chef du service domaine

Mme Guillaumette ABADIE

Adjointe au chef du service domaine

Article 5:

Délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine et dans la limite de leurs attributions, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels portant sur une durée n'excédant pas 10 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et à l'exception des décisions d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis, à usage d'habitation.

Mme Christine LEBOUTTE

Chef du bureau gestion domaniale

Mme Cyrielle RAUSCH

Chef du bureau des bateaux stationnaires

Article 6:

Cette délégation abroge la décision de délégation en matière de convention d'occupation et d'usage temporaire du 24 septembre 2015.

Fait à Paris, le 22 avril 2016

Signé

Alain MONTEIL

DECISION DU 4 AVRIL 2016
PORTANT COMPOSITION
DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CENTRAL
DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Le directeur général de Voies navigables de France,

- Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;
- Vu le décret n° 2013-1039 du 19 novembre 2013 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France ;
- Vu la décision du directeur général déterminant, pour toutes les organisations syndicales habilitées à désigner des représentants, le nombre de sièges attribués à chacune d'entre elles ;
- Vu le courrier de désignation de la CFDT en date du 5 janvier 2015 ;
- Vu le courrier de désignation de la FNE-CGT en date du 7 janvier 2015 ;
- Vu le courrier de désignation de FEETS-FO en date du 9 janvier 2015 ;
- Vu la décision du 15 janvier 2015 portant composition du comité central d'hygiène de sécurité et des conditions de travail central de Voies navigables de France ;
- Vu le courrier de démission de M. Jean-Jacques HEITZ en date du 11 décembre 2015 ;
- Vu le courrier de M. Jean HEDOU en date du 16 décembre relatif à la modification des représentants Force Ouvrière au CHSCT Central de VNF ;
- Vu le courrier de M. Jean HEDOU en date du 01 mars 2016 relatif à la modification des représentants Force Ouvrière au CHSCT Central de VNF.

DECIDE

Article 1^{er}

La composition du Comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France (VNF) est modifiée, à effet du 24 mars 2016, ainsi qu'il suit :

Représentants de l'établissement public
M. Marc PAPINUTTI

La représentation du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de sa part fait l'objet d'une décision distincte.

Représentants du personnel

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Patricia GOETZ (CFDT)	Rudy DELEURENCE (CFDT)
Willy AGLAE (CFDT)	Eric VUILLIER (CFDT)
Pascal DEBRIERE (CFDT)	Franck VALVANDRIN (CFDT)
Gilles CALLAY (CGT)	Didier GRAVE (CGT)
Monique ESQUENET (CGT)	Romain DELBART (CGT)
Jérôme DORDAIN (CGT)	Jean-François VERMENOT (CGT)
Richard HENRARD (FO)	Martine SIMON (FO)
Didier GAILLARD (FO)	Laurent JEUNON (FO)
Dominique LARROQUE (FO)	René FAUVEAU (FO)

Article 2

La directrice des ressources humaines et des moyens de VNF est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin des actes de VNF.

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision du 15 janvier 2015 portant composition du comité central d'hygiène de sécurité et des conditions de travail central de VNF à compter du 1^{er} janvier 2016.

Fait à Béthune, le 4 avril 2016

Le directeur général

Signé

Marc PAPINUTTI

DECISION DU 2 MAI 2016
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
AU DIRECTEUR DE L'INFRASTRUCTURE, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 2010-197 du 23 février 2010 portant publication de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg le 9 septembre 1996,

Vu le décret n° 2010-697 du 25 juin 2010 portant diverses dispositions d'application de la convention de Strasbourg du 9 septembre 1996, relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 juillet 2011 modifiée relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la délibération du conseil d'administration du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 1^{er} février 2013 modifiée fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,

Vu la décision du 29 décembre 2015 portant délégation de signature à M. Didier Sachy, directeur de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Didier Sachy, directeur de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires, des instructions internes en vigueur et dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général :

- les contrats et marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de fournitures et de matériel ;
- les commandes relevant d'un marché à bons de commandes dans la limite du montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à la passation de tout marché dans la limite du seuil de sa délégation en matière de marché ;
- les attestations de service fait ;
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain ;
- dans le cadre de la procédure du contrat de partenariat pour la reconstruction des barrages de la Meuse et de l'Aisne, les conventions d'occupation temporaire sur des terrains appartenant à des tiers et les actes qui s'y attachent, les bulletins d'éviction d'un montant n'excédant pas 5 000€;
- les courriers relatifs à l'envoi des éco-cartes et des numéros d'éco-comptes, au vol ou à la perte de l'éco-carte, à toute réclamation d'un titulaire d'un éco-compte ou d'une éco-carte ainsi qu'à la gestion des éco-comptes, dans le cadre de l'organisation du système de financement de la collecte et de l'élimination des déchets huileux et graisseux et de l'organisation du recouvrement de la rétribution d'élimination, et notamment de la mise en œuvre en France du système de paiement de ladite rétribution ;
- les conventions d'échanges à titre non onéreux, de données non nominatives, à caractère géographique dans le cadre du schéma d'information géographique ;
- toute décision de modification des jours et horaires d'ouvertures des ouvrages de navigation confiés à VNF dans la limite :

a- d'un ajustement annuel et ponctuel de la date de début ou de fin d'une saison avec la date des chômages programmés ou avec le début ou la fin de la semaine la plus proche ;

- b- d'une modification temporaire inférieure à 3 mois des modalités de navigation sans modification des jours d'ouverture ;
- c- des modifications temporaires inférieures à une année des heures de montée ou de descente des ouvrages spécifiques ;
- toute décision de modification, d'annulation , ou de création d'un chômage (dates et/ou durée) dans la limite d'une augmentation maximum de 10 jours de la période concernée et en s'assurant d'une part de la concertation préalable tenue avec les usagers locaux et d'autre part de la disponibilité d'un itinéraire alternatif ;
- toute décision de changer le périmètre d'action du chômage (réduire ou augmenter le secteur d'intervention sur un même itinéraire ou changer le secteur ou l'ouvrage sur lequel doit porter la période d'un chômage), en dehors de toute urgence ;
- toute décision de modification ou d'annulation des périodes de chômages en cas d'urgence.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy, délégation est donnée à M. Stéphane Gastarriet, directeur adjoint de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, des instructions internes en vigueur et dans les mêmes limites et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents définis à l'article 1^{er}.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy et de M. Stéphane Gastarriet, délégation est donnée à M. Lionel Diéval, responsable de la division maintenance et exploitation, à l'effet de signer, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, dans le respect des textes réglementaires, des instructions internes en vigueur et dans la limite de ses attributions, les actes ci-dessous :

- les contrats et marchés d'un montant inférieur à 20 000 € HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de fournitures et de matériel ;
- les commandes relevant d'un marché à bons de commandes dans la limite du montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à la passation de tout marché dans la limite du seuil de sa délégation en matière de marché ;
- les attestations de service fait ;
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain ;
- toute décision de modification des jours et horaires d'ouvertures des ouvrages de navigation confiés à VNF dans la limite :
 - a- d'un ajustement annuel et ponctuel de la date de début ou de fin d'une saison avec la date des chômages programmés ou avec le début ou la fin de la semaine la plus proche ;
 - b- d'une modification temporaire inférieure à 3 mois des modalités de navigation sans modification des jours d'ouverture ;
 - c- des modifications temporaires inférieures à une année des heures de montée ou de descente des ouvrages spécifiques ;
- toute décision de modification, d'annulation , ou de création d'un chômage (dates et/ou durée) dans la limite d'une augmentation maximum de 10 jours de la période concernée et en s'assurant d'une part de la concertation préalable tenue avec les usagers locaux et d'autre part de la disponibilité d'un itinéraire alternatif ;
- toute décision de changer le périmètre d'action du chômage (réduire ou augmenter le secteur d'intervention sur un même itinéraire ou changer le secteur ou l'ouvrage sur lequel doit porter la période d'un chômage), en dehors de toute urgence ;
- toute décision de modification ou d'annulation des périodes de chômages en cas d'urgence

En leur d'absence ou empêchement, délégation est donnée à Mme Clothilde Guilbaud, chargée de la politique nationale de la maintenance, et à M. Pierre-Emmanuel Flippe, chargé de la modernisation de l'exploitation, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et limites, les actes ci-dessus à l'exception des ordres de missions ainsi que les états de frais correspondants.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy et de M. Stéphane Gastarriet, délégation est donnée à M. Philippe Vincent, responsable de la division restauration et développement du réseau, à l'effet de signer, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, dans le respect des textes réglementaires, des instructions internes en vigueur et dans la limite de ses attributions, les actes ci-dessous :

- les contrats et marchés d'un montant inférieur à 20 000 € HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de fournitures et de matériel ;
- les commandes relevant d'un marché à bons de commandes dans la limite du montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à la passation de tout marché dans la limite du seuil de sa délégation en matière de marché ;
- les attestations de service fait ;
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain ;

En leur d'absence ou empêchement, délégation est donnée à Mme Vanina Jaquet, chargée de la politique technique et des études prospectives, à M. Mahamadou Idrissa, chargé d'études et de projets, et à M. David Noyelle, chargé du contrôle qualité des projets, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et limites, les actes et documents ci-dessus, à l'exception des ordres de mission et des états de frais correspondants.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy et de Stéphane Gastarriet, délégation est donnée à Mme Christine Bourbon, responsable de la division qualité, sécurité, eau et environnement, à l'effet de signer, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, dans le respect des textes réglementaires, des instructions internes en vigueur et dans la limite de ses attributions, les actes ci-dessous :

- les contrats et marchés d'un montant inférieur à 20 000 € HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de fournitures et de matériel ;
- les commandes relevant d'un marché à bons de commandes dans la limite du montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à la passation de tout marché dans la limite du seuil de sa délégation en matière de marché ;
- les attestations de service fait ;
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain ;
- les courriers relatifs à l'envoi des éco-cartes et des numéros d'éco-comptes, au vol ou à la perte de l'éco-carte, à toute réclamation d'un titulaire d'un éco-compte ou d'une éco-carte ainsi qu'à la gestion des éco-comptes, dans le cadre de l'organisation du système de financement de la collecte et de l'élimination des déchets huileux et graisseux et de l'organisation du recouvrement de la rétribution d'élimination, et notamment de la mise en œuvre en France du système de paiement de ladite rétribution ;

En leur d'absence ou empêchement, délégation est donnée à M. Grégory Decoster, chargé de qualité, à Mme Sophie Longchambon, chargée de sécurité exploitation maintenance et restauration du réseau, à Mlle Claire Mangeant, chargée environnement, et à Mme Marie-Laure Roger, animatrice qualité, sécurité, environnement, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et limites, les actes et documents ci-dessus, à l'exception des ordres de mission et des états de frais correspondants.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy et de M. Stéphane Gastarriet, délégation est donnée à Mme Camille Cessieux, responsable de la division géomatique et cartographie, à l'effet de signer, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, dans le respect des textes réglementaires, des instructions internes en vigueur et dans la limite de ses attributions, les actes ci-dessous :

- les contrats et marchés d'un montant inférieur à 20 000 € HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de fournitures et de matériel ;
- les commandes relevant d'un marché à bons de commandes dans la limite du montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à la passation de tout marché dans la limite du seuil de sa délégation en matière de marché ;
- les attestations de service fait ;
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain ;
- les conventions d'échanges à titre non onéreux, de données non nominatives, à caractère géographique dans le cadre du schéma d'information géographique ;

En leur absence ou empêchement, délégation est donnée à Mlle Coralie Martel, géomaticienne à compter du 17 mai 2016, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et limites, les actes et documents ci-dessus, à l'exception des ordres de mission et des états de frais correspondants.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy et de Stéphane Gastarriet, délégation est donnée à Mlle Laura Chapital, responsable de la mission partenariat public-privé et hydroélectricité,

à l'effet de signer, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, dans le respect des textes réglementaires, des instructions internes en vigueur et dans la limite de ses attributions, les actes ci-dessous :

- les contrats et marchés d'un montant inférieur à 20 000 € HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de fournitures et de matériel ;
- les commandes relevant d'un marché à bons de commandes dans la limite du montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées ;
- tous actes ou décisions relatifs à la passation de tout marché dans la limite du seuil de sa délégation en matière de marché ;
- les attestations de service fait ;
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain ;
- dans le cadre de la procédure du contrat de partenariat pour la reconstruction des barrages de la Meuse et de l'Aisne, les conventions d'occupation temporaire sur des terrains appartenant à des tiers et les actes qui s'y attachent, les bulletins d'éviction d'un montant n'excédant pas 5 000€;

En leur absence ou empêchement, délégation est donnée à M. Timothée Chrétien, ingénieur projet PPPH, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et limites, les actes et documents ci-dessus, à l'exception des ordres de mission et des états de frais correspondants.

Article 8 : La décision du 29 décembre 2015 susvisée est abrogée.

Article 9 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 2 mai 2016

Le directeur général
Signé
Marc Papinutti

DECISION DU 2 MAI 2016
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. BENOIT ROCHET,
DIRECTEUR TERRITORIAL NORD-PAS-DE-CALAIS
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (personnels)

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 4 septembre 2015 modifiée le 19 novembre 2015, du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, en matière d'hygiène et de sécurité,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, et à Mme Isabelle Matykowski, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- la fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,
- les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladies professionnelle ou à caractère professionnel,
- les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,
- les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,
- toute autorisation ou habilitation particulière de travail,
- les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Rochet et de Mme Isabelle Matykowski, délégation est donnée à Mme Aurélie Millot, secrétaire générale et à Mme Sandrine Brochet-Gallin, adjointe à la secrétaire générale, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe 1, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes :

- les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance,
- les actes relatifs à la fixation des consignes de travail.

Article 4

La décision du 4 septembre 2015 modifiée, susvisée, est abrogée.

Article 5

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 2 mai 2016

Le directeur général
Signé
Marc PAPINUTTI

ANNEXE 1

- Mme Élodie DUFEU, chef du service Exploitation maintenance environnement ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celle-ci, M. Olivier MATRAT, adjoint au chef du service Exploitation maintenance environnement,

- M. Charles BIZIEN, chef du Service Maitrise d'Ouvrage ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Thierry DUTILLEUL, adjoint au chef du Service Maitrise d'Ouvrage,

- M. Guy ARZUL, chef du service Développement de la voie d'eau ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Mme Sabine VAN HONACKER, adjointe au chef du service Développement de la voie d'eau,

- M. Jean-Michel ROPITAL, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Yves BACHELET, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,

- M. Fédéric POTISEK, responsable de l'antenne de Dunkerque, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,

- M. Lionel LOMBARDO, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Pascal LENOIR, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,

- Mme Valentine BAYLE, responsable de l'antenne de Lille, adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,

- M. Patrice OGER, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Escaut - Saint-Quentin ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Bernard GLORIEUX, responsable du pôle immobilier et environnement de l'unité territoriale d'itinéraire Escaut- Saint-Quentin,

- Mme Delphine DASSONVILLE, responsable de l'antenne de Cambrai,

- M. Philippe SCULIER, responsable de l'antenne de Berlaimont.

DECISION DU 2 MAI 2016
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. BENOIT ROCHET,
DIRECTEUR TERRITORIAL NORD-PAS-DE-CALAIS
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (chantiers)

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 4 septembre 2015 modifiée le 19 novembre 2015 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Benoît Rochet directeur territorial du Nord-Pas-de-Calais, en matière d'hygiène et sécurité (chantiers),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, et à Mme Isabelle Matykowski directrice adjointe, à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Rochet et de Mme Isabelle Matykowski délégation est donnée à Mme Aurélie Millot, secrétaire générale et à Mme Sandrine Brochet-Gallin, adjointe à la secrétaire générale, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.

Article 3

Délégation est donnée aux personnes désignées en annexe 1 pour signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

Article 4

La décision du 4 septembre 2015 modifiée, susvisée, est abrogée.

Article 5

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 2 mai 2016

Le directeur général
Signé
Marc PAPINUTTI

ANNEXE 1

- Mme Élodie DUFEU, chef du service Exploitation maintenance environnement,
En son absence ou en cas d'empêchement de celle-ci, M. Olivier MATRAT, adjoint au chef du service Exploitation maintenance environnement,

- M. Charles BIZIEN, chef du Service Maitrise d'Ouvrage ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Thierry DUTILLEUL, adjoint au chef du Service Maitrise d'Ouvrage,

- M. Guy ARZUL, chef du service Développement de la voie d'eau ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Mme Sabine VAN HONACKER, adjointe au chef du service Développement de la voie d'eau,

- M. Jean-Michel ROPITAL, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Yves BACHELET, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,

- M. Fédéric POTISEK, responsable de l'antenne de Dunkerque, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,

- M. Lionel LOMBARDO, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Pascal LENOIR, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,

- Mme Valentine BAYLE, responsable de l'antenne de Lille, adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,

- M. Patrice OGER, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Escaut - Saint-Quentin ;
En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Patrice MENISSEZ, adjoint au chef de l'unité territoriale, M. Bernard GLORIEUX, responsable du pôle immobilier et environnement de l'unité territoriale d'itinéraire Escaut- Saint-Quentin,

- Mme Delphine DASSONVILLE, responsable de l'antenne de Cambrai,

- M. Philippe SCULIER, responsable de l'antenne de Berlaimont.

DECISION DU 2 MAI 2016
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. BENOIT ROCHET,
DIRECTEUR TERRITORIAL NORD-PAS-DE-CALAIS
-chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 4 septembre 2015 modifiée le 19 novembre 2015 portant délégation de signature de M. Marc Papinutti, directeur général de VNF à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, en matière de modification de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général,

1- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

M. Benoît Rochet, directeur territorial
Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale adjointe
Mme Elodie Dufeu, chef du service exploitation maintenance environnement
M. Olivier Matrat, adjoint au chef du service exploitation maintenance environnement
M. Guy Arzul, chef du service développement de la voie d'eau
M. Charles Bizien, chef du service maîtrise d'ouvrage
Mme Aurélie Millot, secrétaire générale

Mme Sandrine Brochet-Gallin, adjointe à la secrétaire générale
M. Mathieu Bourseau, chargé de mission sécurité défense
M. Patrick Macquart, chef de l'unité exploitation gestion de trafic
M. Mickaël Raboteau, adjoint au chef de l'unité exploitation gestion de trafic
M. Grégory Rousseau, chef de l'unité maintenance et surveillance des ouvrages
M. Thierry Dutilleul, adjoint au chef du service maîtrise d'ouvrage
M. Patrice Oger, chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
M. Patrice Meniszez, adjoint au chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
Mme Delphine Dassonville, chef de l'antenne de Cambrai
M. Philippe Sculier, responsable de l'antenne de Berlaimont.
M. Lionel Lombardo, chef de l'UTI Deûle Scarpe
M. Pascal Lenoir, adjoint au chef de l'UTI Deûle Scarpe
Mme Valentine Bayle, chef de l'antenne de Lille
M. Jean-Michel Ropital, chef de l'UTI Flandres Lys
M. Fédéric Potisek, chef de l'antenne de Dunkerque
M. Yves Bachelet, adjoint au chef de l'UTI Flandres Lys
M. Eric Berta, chargé de projet à la cellule informatique
Mme Karine Chuquet, chef de PARME gestion hydraulique
M. Jean-Michel Fourmaintraux, chef de la cellule gestion hydraulique
M. Didier Leroy, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique
M. Vincent Mordacq, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique

Article 2

La décision du 4 septembre 2015 modifiée, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 2 mai 2016

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti

DECISION DU 2 MAI 2016
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. BENOIT ROCHET,
DIRECTEUR TERRITORIAL NORD-PAS-DE-CALAIS
-Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 4 septembre 2015 modifiée le 19 novembre 2015 portant délégation de signature de M. Marc Papinutti, directeur général de VNF à M. Benoît Rochet, directeur territorial du Nord-Pas-de-Calais, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

M. Benoît Rochet, directeur territorial

Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale adjointe

Mme Elodie Dufeu, chef du service exploitation maintenance environnement

M. Olivier Matrat, adjoint au chef du service exploitation maintenance environnement

M. Guy Arzul, chef du service développement de la voie d'eau

M. Charles Bizien, chef du service maîtrise d'ouvrage

Mme Aurélie Millot, secrétaire générale

Mme Sandrine Brochet-Gallin, adjointe à la secrétaire générale

M. Mathieu Bourseau, chargé de mission sécurité défense

M. Patrick Macquart, chef de l'unité exploitation gestion de trafic

M. Mickaël Raboteau, adjoint au chef de l'unité exploitation gestion de trafic

M. Grégory Rousseau, chef de l'unité maintenance et surveillance des ouvrages

M. Thierry Dutilleul, adjoint au chef du service maîtrise d'ouvrage
M. Patrice Oger, chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
M. Patrice Meniszez, adjoint au chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
Mme Delphine Dassonville, chef de l'antenne de Cambrai
M. Philippe Sculier, responsable de l'antenne de Berlaimont.
M. Lionel Lombardo, chef de l'UTI Deûle Scarpe
M. Pascal Lenoir, adjoint au chef de l'UTI Deûle Scarpe
Mme Valentine Bayle, chef de l'antenne de Lille
M. Jean-Michel Ropital, chef de l'UTI Flandres Lys
M. Fédéric Potisek, chef de l'antenne de Dunkerque
M. Yves Bachelet, adjoint au chef de l'UTI Flandres Lys
M. Eric Berta, chargé de projet à la cellule informatique
Mme Karine Chuquet, chef de PARME gestion hydraulique
M. Jean-Michel Fourmaintraux, chef de la cellule gestion hydraulique
M. Didier Leroy, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique
M. Vincent Mordacq, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique

Article 2

La décision du 4 septembre 2015 modifiée, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 2 mai 2016

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti